

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 43 (1898)
Heft: 8

Artikel: Le général Amédée de la Harpe
Autor: Secretan, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337509>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLIII^e Année.

N^o 8.

Août 1898.

LE GÉNÉRAL AMÉDÉE DE LA HARPE

« Grenadier par la taille et par le cœur », a dit de lui Napoléon I^{er} ¹. L'image est juste.

Amédée de la Harpe était un grand et noble caractère. On ne sait rien de lui qui soit petit ou lâche. Tout ce qu'on connaît de sa vie nous le montre généreux, désintéressé, brave, un héros au sens propre du mot.

Jeune homme, il part pour les régiments de Hollande. Etre soldat fut toujours son rêve. Il rencontre, dans sa garnison de Namur, une jeune femme belge. Il l'aime et il l'épouse. Il n'a rien calculé. Il ignore même qu'en l'épousant, elle, catholique, lui, Vaudois et protestant, il perd sa nationalité, la bourgeoisie de Berne, et qu'ainsi, réduit à la condition d'un sans-patrie, il brise sa carrière. Il sera obligé, son mariage accompli, de demander en grâce au Sénat bernois qu'on veuille bien le réhabiliter.

Rappelé au pays par son père et par la nécessité d'élever dans leur patrie ses nombreux enfants, il quitte l'uniforme et va s'établir à Rolle, sur la rive du bleu Léman, au milieu de ses paysans. Il voit combien lourdement pèsent sur eux les redevances payées au seigneur. Quand, à la mort de son père, il entre en possession du domaine des Uttins, son premier mouvement est d'affranchir ses gens des droits qu'il a sur eux. Il n'a pas prévu que sa générosité va inquiéter tous les propriétaires de droitures féodales dans son voisinage et le brouiller avec le gouvernement de Berne. Homme de premier mouvement, il va où son cœur le pousse, sans souci du lendemain.

¹ *Commentaires*, t. I, p. 165.

La Révolution éclate. Un vent de liberté passe les monts et apporte, dans les campagnes vaudoises, courbées sous la loi pesante de Berne, les grandes promesses d'émancipation et de démocratie qui prennent leur vol de la tribune française, vont réveiller les peuples de l'Europe et ébranler toutes les dominations usurpées. La Harpe écoute. Les leçons qu'il a reçues de maîtres libéraux, dans les montagnes des Grisons, aux années de sa jeunesse, quand son esprit s'ouvrait à la connaissance de l'histoire et des vérités éternelles qui gouvernent le monde, lui reviennent à la mémoire. Il sent que, pour son pays aussi, pour son beau Pays de Vaud assujetti, l'heure de la libération approche. Il en est rempli de joie. Il organise une fête pour célébrer l'anniversaire de la prise de la Bastille, cette première victoire du peuple sur l'arbitraire des puissants. Il ne songe pas qu'en réunissant sous les tilleuls de la promenade de Rolle ses amis et ses concitoyens et en les invitant à boire avec lui « à la grande nation », il commet un crime d'Etat. Il n'est pas un insurgé. Il espère que Berne se laissera persuader et cédera aux vœux populaires. Il est patriote et Suisse. Il rêve pour tous les Suisses un droit égal et la liberté, rien de plus. Il ne pense pas que ce soit un vœu coupable. Il fait passer à la ronde la coupe de la fraternité et s'abandonne à son enthousiasme sans crainte comme sans calcul.

Le lendemain fut un dur réveil. Berne le tient pour un traître. Déjà quelques-uns de ses amis de Lausanne et d'ailleurs, compromis avec lui dans les mêmes réjouissances patriotiques, ont été arrêtés, traduits devant un tribunal d'exception, jetés brutalement dans les prisons du château de Chillon, la bastille bernoise. Son tour va venir. Il passe la frontière. Pourtant, il ne veut pas fuir la justice de son pays. Il écrit à Berne qui si on lui garantit la procédure instituée par les lois et un jugement rendu par des tribunaux réguliers, il rentrera et se présentera. Pour toute réponse, Berne le condamna par contumace à la peine capitale et réduit sa femme et ses enfants à la pauvreté par la confiscation de tous ses biens.

Que va faire La Harpe? Heureusement, il vit dans des temps où les hommes de cœur trouvent leur emploi où, quand on est brave et qu'on sait manier une épée, la carrière est ouverte. Il est soldat. La France est en péril. Les armées de la coali-

tion la menacent. Il offre ses services à ce pays qui appelle tous les peuples à la conquête de la liberté. Qui sait ? Un jour peut-être il en reviendra quelque profit aux siens, à sa famille, à ce Pays de Vaud où il est né et où il laisse son cœur.

Et depuis ce jour, sans trêve, sur le Rhin, dans les Alpes, en Italie, il combattra pour la France, dans le plus complet oubli de lui-même, se sacrifiant pour la sainte cause qu'il a embrassée, portant toujours avec lui la sublime espérance qu'un jour il lui sera possible de contribuer au bonheur de sa patrie.

Toujours le premier partout où il y a des coups à donner ou à recevoir, brave parmi les plus braves dans ces jeunes armées républicaines où la bravoure court les rangs, donnant sans cesse à ses hommes l'exemple du dévouement, adoré de ses soldats quoique sévère pour la discipline, avec cela excellent officier, scrupuleux dans l'exécution des ordres, prudent dans le conseil, manœuvrier et rapide sur le champ de bataille, bouillant à l'attaque, tenace dans la retraite, il se fait bientôt remarquer de ses chefs. Il débute comme lieutenant-colonel de volontaires, à la fin de 1791. Il défend avec honneur les forts de Rodemak et de Bitche, il bataille à l'armée du Rhin, passe à l'armée des Alpes commandant de la place de Briançon, se distingue à l'armée de Toulon dans l'attaque d'un ouvrage, et à la fin de 1793 il est général de brigade. En 1795, il est divisionnaire et combat avec ardeur à Dego, à Loano, sous Kellermann et Scherer, à Montenotte et à Dego encore, sous Bonaparte. Il est à l'avant-garde de l'armée d'Italie quand elle marche sur Lodi et Milan. Dans les conseils de Bonaparte, il discute d'égal à égal avec Augereau, Serurier et Masséna. La carrière est largement ouverte devant lui. Il peut tout espérer parce qu'il est au premier rang des officiers les plus distingués de la République, lorsque, sous Plaisance, au passage du Pô qu'il a brillamment exécuté avec sa division sous les yeux du général en chef, il périt dans un accident, dans une panique, tué de nuit, par mégarde, par ses propres troupes. Fin prématurée d'une brillante carrière !

Il est permis de supposer que si le général Amédée de la Harpe eût vécu, c'est lui et non pas le cauteleux Brune qui eût été chargé de commander les troupes françaises qui, détachées de l'armée d'Italie, ont envahi la Suisse en 1798. C'eût été l'accomplissement de son rêve favori. « Puissé-je vivre assez, écrit-

il, en 1796, à son cousin Frédéric-César, pour contribuer à affranchir le sol qui m'a vu naître, et mourir le lendemain de mon entrée à Berne, le sabre à la main. » L'émancipation du Pays de Vaud, procurée par Frédéric-César de la Harpe sur le terrain diplomatique, par le général Amédée à la tête des demi-brigades libératrices, l'un proscrit, l'autre condamné à mort, tous deux victimes de l'aveugle Sénat de Berne, c'eût été une page intéressante dans l'histoire vaudoise. Et la Suisse certainement eût gagné à avoir Amédée de la Harpe, généreux et probe, à la tête des troupes de l'invasion, au lieu des Brune, des Schauenbourg, et de leur cortège de commissaires pillards. Que de cruelles épreuves n'eût-il pas épargnées à son pays !

La biographie d'Amédée de la Harpe n'a pas été écrite. On n'a sur lui que quelques courtes notices et des articles de nécrologie, publiés par les journaux au moment de sa mort. Lui-même n'a rien écrit, sinon des lettres. Il avait mieux à faire. Il a laissé ses brevets et de glorieux états de service, mais de mémoires point. Encore de sa correspondance n'est-il resté que des bribes.

Les descendants du général, M^{me} Doret-de la Harpe, à Vevey, M^{me} de Miéville-de la Harpe, à Lausanne, M. Amédée de la Harpe, à Genève, ont bien voulu me laisser fouiller dans leurs papiers de famille et me communiquer le peu qui reste du général. Ce n'est guère. Pourtant ce que j'en ai vu a suffi pour me faire prendre ce vaillant soldat en sympathie, et je voudrais faire partager à mes camarades mon vif sentiment, d'autant plus que ce brave n'a pas, dans le souvenir de ses compatriotes, la place à laquelle il a droit.

En disant cela, je m'adresse surtout à mes lecteurs du canton de Vaud. Le 7 mars 1798, l'Assemblée représentative provisoire du Pays de Vaud, dans le premier élan d'enthousiasme que soulevait son avènement à l'indépendance nationale, décrétait « qu'il sera élevé un monument à la mémoire » du citoyen général La Harpe, laissant aux autorités futures » le soin d'en effectuer et déterminer l'exécution¹ ». Les « au-

¹ On lit dans le procès-verbal de la séance de l'Assemblée représentative provisoire du Pays de Vaud du 7 mars 1798 (archives cantonales de Lausanne) :

« Le citoyen président, ensuite de la lettre du colonel Laharpe, lue dimanche dernier, demande qu'on s'occupe à élever un monument aux mânes des citoyens Davel et Laharpe.

» L'Assemblée, sur la motion du citoyen Muret, décrète que les citoyens Davel, La-

torités futures » ne se sont point acquittées de ce pieux devoir. Napoléon I^{er} a fait graver le nom d'Amédée de la Harpe dans le marbre de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, qui transmet aux générations le souvenir des plus illustres parmi les camarades du vainqueur de Lodi et d'Austerlitz. Le buste du général est dans la galerie des maréchaux du Palais de Versailles. Mais dans son pays, dans le canton de Vaud, son nom est tombé presque dans l'oubli. Il faut qu'il en sorte.

Le « citoyen général Laharpe » est, avec Davel, le seul Vaudois condamné à mort pour l'indépendance de ce pays. Davel a été exécuté à Vidy. Amédée de la Harpe est tombé sur le champ de bataille de Codogno. Tous deux sont morts pour avoir voulu trop tôt être des hommes libres.

Des figures aussi grandes dépassent de beaucoup la taille moyenne des plus grandes de notre histoire. Ils méritent qu'on se souvienne d'elles et que leur mémoire soit honorée. Davel a son monument. Le général Amédée attend, du peuple vaudois, le sien.

Premières armes.

Amédée-Emmanuel-François de la Harpe est né à Rolle le 27 septembre 1754, fils de Louis-Philippe-Samuel de la Harpe et de Sophie Hugonin, de la Tour-de-Peilz.

La famille de la Harpe, d'origine savoyarde, est venue se fixer au Pays de Vaud à la fin du XV^e siècle. Louis-Philippe-Samuel était un riche propriétaire foncier, seigneur des Uttins, de Yens et de Collombier, bourgeois et membre du Conseil des Soixante de la ville de Lausanne. Il avait obtenu du Sénat de Berne une proclamation officielle des titres de noblesse de sa famille, mais sa vie ne présente rien de particulièrement intéressant. Il vécut sur ses terres, comme vivaient les gentils-hommes campagnards de ce temps-là. Il était généreux et bon pour ses tenanciers et fut fort regretté par son entourage, quand, le 1^{er} septembre 1783, il rendit le dernier soupir dans

Harpe, et autres persécutés par l'ancien gouvernement, bien loin de mériter les peines prononcées contre eux, ont bien mérité de la Patrie.

» Ensuite, sur la motion du citoyen Docteur Secretan, l'Assemblée décrète qu'il sera élevé un monument à la mémoire du citoyen général Laharpe, laissant aux autorités futures les soins d'en effectuer et déterminer l'exécution. »

sa maison seigneuriale des Uttins, « après une maladie de vingt-quatre jours et un assoupissement presque continu, sans douleur, ayant conservé le jugement jusques à son dernier moment », nous raconte une chronique de famille. Son fils Amédée, parlant de son père, dit de lui qu'il était « d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, un peu gros et d'une physionomie extrêmement ouverte et gracieuse ». « Il était aussi, » ajoute-t-il, « extrêmement vif, mais tout aussi vite calmé ». On ne sait guère plus de ce digne homme.

Le jeune Amédée fit ses premières études au collège de Rolle, « alors bien pauvrement organisé, dit le professeur Charles Monnard, mais où on apprenait du moins le latin et la vie des grands hommes de Rome et de la Grèce »¹. Sur les bancs de cette école, il lia avec son cousin germain Frédéric-César de la Harpe, le libérateur du Pays de Vaud, une amitié fraternelle et intime qui fut une des grandes joies de sa vie et ne finit qu'à sa mort.

A l'âge de quatorze ans, les deux cousins — ils étaient du même âge — s'en vont dans les Grisons. Il y avait alors, à une demi-lieue au-dessus de Coire, au pied du Calanda, dans le vieux et vaste château de Holdenstein, propriété des barons de Salis, une maison d'éducation que dirigeaient deux hommes de cœur et d'un grand esprit, Planta et le pasteur Nesemann, de Magdebourg. Ils s'étaient donné pour tâche de procurer aux fils de famille de l'époque une bonne éducation classique et de les élever dans les principes de la philosophie allemande. Planta et Nesemann agissaient puissamment sur leurs nombreux élèves par la chaleur communicative de leur enseignement libéral, par l'élévation de leurs vues, par leur enthousiasme pour tous les nobles types de grandeur morale et de force d'âme que l'histoire de l'antiquité grecque et romaine nous a légués. Les deux La Harpe trouvèrent là, comme camarades d'études et de plaisir, des jeunes gens dont plusieurs ont marqué dans l'histoire de la Suisse : Legrand, de Bâle, qui fut un des directeurs de la République helvétique une et indivisible ; Reinhard, plus tard bourgmestre de Zurich ; Gaudenz Planta, un des meilleurs citoyens des Grisons ; Sprecher de Bernegg, qui longtemps représenta son canton dans les diètes de la Confédération ; le poète Salis, d'autres encore.

¹ Notice biographique sur le général Frédéric-César de la Harpe, par C. Monnard, Lausanne, 1838.

Sous les yeux de ses maîtres distingués, cette jeunesse respirait librement dans le grand air vivifiant de la montagne. Le ménage intérieur de la maison de Holdenstein était organisé en une petite république. Précepteurs et élèves vivaient sur le pied d'une parfaite égalité. Dans des assemblées générales que Planta et Nesemann présidaient, tantôt dans une des salles du château, tantôt sous le grand ciel bleu, à l'ombre des sapinières ou dans quelque pâturage au sommet d'un rocher, on discutait les problèmes de l'histoire ou de la philosophie, on dissertait sur le meilleur gouvernement des peuples, on appréciait le mouement des esprits contemporains, on s'exaltait aux voix éloquents qui, du haut des chaires d'Allemagne et de Suisse ou dans des écrits retentissants, appelaient la jeunesse à un réveil intellectuel et moral. Voix généreuses qui, dans le langage divin de la poésie ou par de vivantes résurrections historiques, parlaient de dignité de la conscience, d'émancipation de la pensée, de vertu, de patriotisme, évoquaient les grandes figures de l'histoire du monde et tressaient des couronnes aux plus illustres des bienfaiteurs de l'humanité; voix prophétiques des Klopstock, des Lessing, des Wieland, des Bodmer, de Zurich, des Haller, de Berne, qui proclamaient la supériorité de l'esprit sur la matière, du droit sur la force, du travail utile sur la richesse et la naissance, appelant tous les hommes de pensée à l'action, pour établir un règne d'égalité et de justice et annonçaient le prochain avènement d'un essor glorieux de l'esprit humain, dans une ère de tolérance, d'équité, de liberté pour tous. Ces accents virils, ces présages magiques d'un renouveau de culture et de relèvement pour les peuples asservis sonnaient comme des fanfares à l'oreille de tous ces jeunes hommes et les préparaient, par de nobles enthousiasmes, aux luttes qui allaient venir.

Cependant, il ne semble pas qu'Amédée de la Harpe ait pris goût aux études dans ce milieu de grande culture. Tandis que son cousin Frédéric-César, appliqué et studieux, buvait largement à la coupe des sciences et des lettres, Amédée n'y touchait que du bout des lèvres. Sans doute, il s'imprégnait profondément des idées de liberté dans l'atmosphère de Holdenstein, parce qu'elles séduisaient sa jeune intelligence et son cœur généreux, mais il ne se souciait guère d'en connaître les origines et la justification philosophique ou morale. Il s'en tenait aux conclusions et laissait à d'autres les prémisses rai-

sonnées, ne se sentant pas l'esprit fait aux abstractions. Il se savait au reste destiné, de par la volonté paternelle, à la carrière des armes qui convenait excellemment à son tempérament énergique et fougueux et où il pourrait donner un libre essor aux forces vitales qu'il sentait en lui. Pour être un bon soldat, il n'est pas absolument nécessaire d'être un lettré.

Frédéric-César de la Harpe a laissé dans ses papiers l'ébauche d'une notice biographique de son ami Amédée. Il n'insiste pas sur la culture littéraire de son cousin et les années passées à Holdenstein n'y sont même pas mentionnées. C'est par le professeur Monnard que nous connaissons le séjour du futur officier dans cette maison. Frédéric-César résume la jeunesse d'Amédée en deux mots : « Après avoir reçu, dit-il, l'espèce d'éducation qu'on donnait alors à ceux qui voulaient suivre la carrière militaire, il entra au service de la République des Provinces-Unies, dans le régiment bernois de May que commandait le colonel lausannois de Constant¹, officier distingué, père du député français qui défendit avec tant d'éloquence la charte du peuple français. Doué d'une conception très prompte et d'une bonne judiciaire, La Harpe acquit sur l'art militaire des connaissances qu'il devait développer un jour sur un plus grand théâtre. » Certainement, si son cousin eût été un fort-en-thème, Frédéric-César, qui appréciait le savoir, n'eût pas manqué de le dire.

Amédée de la Harpe avait dix-neuf ans quand il entra comme enseigne au régiment de May, alors en garnison à Namur. Son premier brevet, signé « F. May, général-major », est daté de cette ville, le 12 mai 1773. La Harpe y est appelé « Amédée des Uttins », d'après le nom de terre de son père. Il remplaça, dans la compagnie du major Bergier, l'enseigne Jacques Monachon, promu à un grade supérieur.

On ne sait rien de la vie qu'Amédée de la Harpe mena au régiment, ni même exactement jusqu'à quelle date il y est resté. Une notice de M. Edmond de la Harpe² sur sa famille, contient cette phrase : « Amédée fit la campagne de Bohême en qualité d'aide de camp du prince royal de Prusse », mais aucune explication n'accompagne ce renseignement sommaire.

¹ Arnold-Louis-Juste de Constant-de Saussure, père de Henri-Benjamin de Constant-de Rebecque, le célèbre écrivain.

² Edmond de la Harpe. *Notice sur la famille de la Harpe*. Lausanne, 1884.

Le fait le plus important de la vie d'Amédée pendant cette période fut son mariage, à Namur, avec Charlotte-Josèphe d'Auvin de Burdinne, de religion catholique, qu'il épousa le 7 septembre 1775 suivant le rite protestant et, cinq mois plus tard, suivant le rite catholique, par acte signé et scellé Ferdinand-Marie, prince de Lobkowitz, duc de Sagan et comte de Sternstein, évêque de Namur.

Epouser une femme catholique entraînait pour un sujet de Leurs Excellences de Berne la déchéance des droits de la bourgeoisie et de la nationalité bernoises. Le jeune enseigne du régiment de May n'avait sans doute pas pris garde à ces conséquences fâcheuses de son union avec la jeune femme qu'il aimait. Pourtant, il ne se souciait guère de la condition de paria que lui faisait la législation de son pays. Il tenait à rester au régiment et n'entendait pas que sa carrière fût brisée par un mariage dont il espérait le bonheur. Il n'y avait qu'un seul moyen de se mettre en règle avec la loi : obtenir de sa femme qu'elle changeât de religion et abjurât le catholicisme. L'aimable baronne d'Auvin s'y prêtât et se fit réformée. Après quoi son mari recourut à Leurs Excellences, les priant « qu'il » Leur plût, par considérations paternelles, vu que ladite » Epouse ayant quitté dès lors la Religion Catholique Romaine » et avait embrassé la Religion Refformée, de le réhabiliter » gracieusement dans la Bourgeoisie et qualité de sujet qu'il » avait cy-devant ». Le Sénat de Berne octroya « à l'Impétrant » son humble demande » le 1^{er} juillet 1779. Il en coûta à Amédée vingt livres et cinq groschen, qu'il dut bien regretter plus tard.

Peu après, l'enseigne des Uttins quitta le régiment, à la sollicitation de son père qui, se sentant de l'âge, avait exprimé le désir d'avoir son fils auprès de lui pour l'aider à gérer ses domaines. Ce dut être avant 1782, puisqu'à cette date Amédée de la Harpe est capitaine dans un bataillon des milices vaudaises. Il avait, au surplus, dû songer déjà à l'éducation de ses enfants. En cinq années, sa jeune femme lui en avait généreusement donné cinq, trois garçons et deux filles, sur sept qui naquirent de leur union.

Rentré à Rolle, Amédée de la Harpe se voua aux travaux des champs et à la culture des vignes paternelles. « A cette époque, nous dit son cousin Frédéric-César, les citoyens du Pays de Vaud étaient exclus de toute participation aux fonc-

tions supérieures de l'administration de leur patrie dont la bourgeoisie de la ville de Berne avait réussi à s'emparer exclusivement. Elle n'avait abandonné aux indigènes que les emplois municipaux, ceux de juges inférieurs et d'officiers subalternes dans les milices. Sous ce régime destructif de tout esprit public, Amédée La Harpe remplit au moins avec zèle les devoirs que lui imposaient ses emplois de municipal et de capitaine de grenadiers. »

Dès son retour, en effet, La Harpe avait été incorporé dans la milice. Le 17 mai 1782, Berne lui délivre un brevet de capitaine dans le premier bataillon du régiment de Morges et, le 30 décembre de la même année, il passa avec son grade à la compagnie de grenadiers du troisième bataillon de ce même régiment.

Frédéric-César qui, durant cette période, a été avec son cousin en correspondance suivie — comme du reste sa vie durant — écrit ceci des dispositions d'esprit d'Amédée à l'endroit du Sénat de Berne :

« Il déplorait l'humiliation de son pays dont la destinée avait été d'être dépouillée par une bourgeoisie aristocratique étrangère de la constitution qui protégeait ses droits, que la maison de Savoie avait religieusement respectée et dont elle avait exigé le maintien quand elle avait renoncé à ses droits de souveraineté. Les documents conservateurs des anciens droits de sa patrie lui étaient connus et il semblait facile de ressusciter l'Assemblée représentative des Etats du Pays de Vaud que cette bourgeoisie aristocratique avait reconnue à plusieurs reprises de la manière la plus solennelle, mais il savait aussi que cette bourgeoisie, jalouse de sa souveraineté, avait pris des mesures sévères pour dégoûter de pareilles réclamations. Il n'ignorait pas que tous les gouvernements des cantons suisses, tant démocratiques qu'aristocratiques, avaient conclu entre eux une convention secrète, par laquelle ils se garantissaient réciproquement ce qu'ils appelaient leurs droits et que les réclamations des pays sujets et les recours à la Diète helvétique, usités deux siècles auparavant, étaient considérés et punis comme des actes insurrectionnels. Il se rappelait les vengeances exercées dans le XVII^e et le XVIII^e siècles sur ces « bons paysans » qui, fatigués des vexations de leurs baillis, s'étaient insurgés dans plusieurs cantons et qui avaient été traités avec une sévérité impitoyable, après avoir eu la bon-

médiateur entre le patriciat, démocratique ou aristocratique, et les sujets, et les mêmes hommes qui opprimaient comme dominateurs, montant sur le tribunal pour prononcer comme juges, on concevra aisément que le salut ne pouvait plus venir du dedans.

» Déjà l'Amérique avait tiré de son assoupissement la caste sujette et le vent d'occident pénétrait jusqu'au fond des vallées des Alpes, lorsque le tocsin de la Révolution française se fit entendre. Les effets furent partout les mêmes. Partout les privilégiés virent dans cette commotion l'avant-coureur de la perte de leurs privilèges, tandis qu'à leurs sujets elle apparut comme une ère nouvelle d'affranchissement.

» Les gouvernants et les gouvernés de la Suisse participèrent à cette manière de sentir et de voir et la séparation des deux castes devint plus tranchée à mesure que les Français fugitifs des deux partis vinrent y chercher un asile. Irrités par la persécution, ils s'efforcèrent de faire partager leurs ressentiments et leurs principes et, comme ils n'avaient aucune connaissance de l'état des choses en Suisse, des méprises fâcheuses devaient naturellement s'en suivre. Ces mêmes aristocrates de France qui auraient frémi à la seule pensée de reconnaître pour leurs seigneurs soit les municipaux, soit les corporations de métiers de Paris, trouvaient tout naturel que le peuple suisse reconnût pour ses maîtres les familles bourgeoises et les corporations d'artisans de quelques villes. Ces familles et ces corporations formaient des aristocraties, donc elles appartenaient à leur parti, donc leurs sujets étaient amis des démocrates, donc les aristocrates de France devaient faire cause commune avec les gouvernants de la Suisse contre leurs sujets, qui ne pouvaient être que des auxiliaires des démocrates français.

» Malheureusement, les bourgeois souverains de la Suisse, flattés de fraterniser avec la haute aristocratie de France, se laissèrent entraîner par ces fausses comparaisons. Effrayés par leurs nouveaux amis, ils acceptèrent leur funeste alliance et prirent des mesures de rigueur dont le résultat devait être de créer en Suisse deux partis prononcés et d'amener une catastrophe.

» Les non privilégiés, c'est-à-dire le peuple entier de la Suisse, voyant les gouvernants embrasser hautement la cause des privilégiés étrangers, mirent alors tout leur espoir dans

les travaux des représentants de la France et comme les gouvernants exaltaient avec affectation tout ce qui les entravait, le parti populaire devait, par une opposition bien naturelle, s'emparer de tout ce qui lui paraissait favoriser sa cause... »

Entre les uns et les autres, Amédée de la Harpe eut bientôt fait son choix. Il prit résolument parti pour la démocratie et la liberté, pour les faibles contre les forts.

Aussitôt, il prêche d'exemple et débute par un éclat. Il fait pour lui tout seul sa nuit du 4 août, en affranchissant ses paysans des droitures féodales qui, en sa faveur, pèsent sur leurs terres. Il n'en faut pas davantage pour amener contre lui tous les seigneurs du pays et surtout le gouvernement de Berne. Sommé de s'expliquer sur ses intentions, il invite ses fermiers à présenter au gouvernement un mémoire, que lui-même a rédigé, pour demander l'abolition des droits onéreux qu'ils lui payent et dont la suppression va détruire une partie notable de sa fortune. Lui-même déclare que la protestation de ses tenanciers est parfaitement juste et confirme sa ferme volonté d'en tenir le plus large compte. Il invite tous ses gens à racheter leurs servitudes et annonce généreusement que le prix du rachat sera consacré au soulagement des pauvres.

Berne ne disposait d'aucun moyen légal pour s'opposer à ces libéralités compromettantes pour tous les possesseurs de biens féodaux, peu enclins à imiter de pareils sacrifices. Il fallut laisser faire Laharpe, mais on se promit bien de saisir la première bonne occasion pour lui faire sentir ce qu'il en coûte de donner d'aussi mauvais exemples.

Elle ne se fit pas attendre. La fuite du roi Louis XVI, désertant son palais des Tuileries pour rejoindre à l'étranger le camp des nobles émigrés, fut célébré par les coteries aristocratiques et les gouvernements de Fribourg et de Berne comme un événement national. A Fribourg, on chanta un *Te Deum* pour remercier Dieu de ce qu'il avait bien voulu arracher le roi de France des mains d'impies rebelles. A Berne, patriciens suisses et émigrés, réunis dans de bruyants banquets, saluèrent par avance la journée bienheureuse où le roi de France, rentrant dans ses Etats à la tête de ses fidèles, écraserait la révolution menaçante et sauverait en tous pays la cause conservatrice.

Dans le Pays de Vaud, les patriotes crurent naïvement qu'il leur serait permis d'exprimer leurs sympathies pour la France

démocratique comme les aristocrates avaient manifesté les leurs pour la cause de la royauté. On organisa des banquets en plein air à Lausanne, à Vevey et à Rolle, les 14 et 15 juillet 1791, en commémoration de la prise de la Bastille. On y fut d'autant plus joyeux que, dans l'intervalle, on avait appris l'arrestation du roi de France à Varennes.

Amédée de la Harpe, bien entendu, fut au premier rang des instigateurs de ces agapes joyeuses, auxquelles participèrent quelques centaines de personnes appartenant à la bourgeoisie libérale des villes vaudoises. A Rolle, le 15 juillet 1791, sous les tilleuls de la promenade où on avait dressé des tables pour les convives, on dina; une musique joua le *Ça ira*, on chanta les refrains : *Temps glorieux, Vivre libre ou mourir*; on but abondamment à la grande nation et à la liberté, on tira du canon. Une perche surmontée d'un bonnet phrygien était plantée au milieu de la table; un grand drapeau tricolore flottait gaiement dans les airs. Au dessert, La Harpe, qui présidait, fit circuler à la ronde une coupe colossale — elle contenait, dit-il, douze bouteilles — portant cette inscription : *Union, Fraternité, Egalité*. Tous les convives y burent chapeau bas, jurant de rester fidèle à la cause de la démocratie et de l'affranchissement du peuple. Quand les têtes furent suffisamment échauffées, on se leva de table et, derrière le drapeau de l'Abbaye de l'Arc, orné de rubans aux trois couleurs et surmonté du chapeau de Guillaume-Tell, on forma un cortège. La Harpe commandait. Des officiers en uniforme — bernois, bien entendu — ouvraient la marche, l'épée nue. On fit le tour de la ville, on dansa en rond, on chanta, on cria : *Vive l'égalité!* on alla au château des Uttins, dépouillé de ses droits féodaux par son généreux propriétaire, on y continua la fête pendant toute la soirée¹. Un bal couronna les réjouissances.

Le lendemain fut moins gai. Irritées à en perdre le sens des justes proportions, Leurs Excellences levèrent des troupes et constituèrent à Rolle un tribunal extraordinaire pour juger les participants aux banquets. On jeta en prison les principaux d'entre eux, on fit lourdement une vaste enquête, on jugea, on condamna comme des crimes d'Etat les moindres gestes d'adhésion au mouvement révolutionnaire.

¹ Amédée La Harpe a fait lui-même le récit de cette journée dans le *Narré de ma conduite relativement à la fête du 13 juillet 1791 à Rolle*; ce document se trouve dans le 14^e volume des *Akten des geheimen Rathes*, aux archives de Berne.

Averti du sort qui l'attendait par l'arrestation de deux de ses amis, La Harpe, qui habitait à quelques centaines de mètres du lieu où les commissaires bernois avaient installé leur tribunal, jugea prudent de mettre la frontière entre ses juges et lui. « Je redoute pour mes rhumatismes, dit-il, les souterrains de Chillon. »

Le 28 août, il quitta sa terre des Uttins qu'il ne devait plus revoir et se réfugia à Genève d'abord, puis en France. Echappé au péril le plus immédiat, il adressa au gouvernement de Berne un mémoire justificatif de sa conduite, offrant de se constituer prisonnier, à la condition qu'on instruisit sa cause suivant les formes de la procédure légale et qu'il fût jugé par les tribunaux ordinaires du Pays de Vaud. On ne lui répondit pas. Le 6 juillet 1792, en assemblée du Grand Conseil de Berne, « Amédée-Emmanuel-François de la Harpe, des Uttins, seigneur de Yens, citoyen et membre du Conseil des Deux-Cents de la ville de Lausanne et capitaine dans nos milices, » fut condamné par contumace, « comme coupable du crime de haute trahison, à être décapité dans le cas où il pourra être saisi au corps ». « Et pour l'exécution de Notre présente sentence, dit le jugement, Nous promettons une récompense de deux mille Ecus blancs à celui ou à ceux qui pourront le livrer à la Justice. Déclarons en outre tous ses biens confisqués et dévolus dès à présent à notre fisc. »

Le jugement constate que le condamné « n'a pas comparu aux termes, à lui assignés et connus, à l'effet de se justifier, et qu'ainsi, par son évasion et sa non-comparution, il s'est déclaré convaincu et coupable ». Puis, énumérant les crimes du fugitif, il ajoute : « Nous avons été assurés que le dit Amédée-Emmanuel-François de la Harpe, à l'aide de quelques autres personnes, avec lesquelles il s'était ligué, a été un des premiers auteurs de plusieurs mouvements séditieux et l'instigateur de griefs destitués de tout fondement ; qu'il n'a pas craint de se déclarer lui-même l'auteur et le promoteur d'un système perfide, et que par des discours en public il aurait cherché à inspirer du mépris contre son Souverain légitime, et à lui enlever l'attachement de ses fidèles sujets ; que par des fêtes publiques où tous les signaux de l'insurrection ont été déployés, il a tenté d'exciter et de séduire Nos fidèles sujets ; qu'il a pris part à des complots criminels tendant à soustraire le Pays de Vaud à son souverain et à renverser le gouverne-

ment légitime ; qu'il a répandu et communiqué à d'autres personnes ces mêmes projets et que, pour en faciliter le succès, il a institué des associations coupables, sous le lien du serment ».

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la sentence bernoise. Le tribunal qui a instruit la cause et l'autorité qui a jugé ont agi en dehors de toutes les règles légales. Les faits articulés contre Amédée de la Harpe, dans le dispositif du jugement, sont fort peu précis. Il est permis, enfin, de tenir pour exorbitant qu'on condamnât un homme à mort pour avoir témoigné des sympathies à la Révolution, fût-ce bruyamment, quand, quelques jours auparavant, d'autres avaient banqueté en l'honneur de Louis XVI fuyant son pays. Encore que très exubérants dans leur enthousiasme pour la cause de la liberté, les orateurs du banquet de Rolle avaient été prudents. Amédée de la Harpe avait bu à la santé « du Canton de Berne », résumant son toast en ces deux mots : « Patriotisme et Liberté ». Dans son mémoire justificatif, il déclare « de bonne foi n'avoir pas entendu de toute cette journée un mot contre le gouvernement ». — « Bien éloigné de là, dit-il, j'ai vu partout régner une gayeté bruyante, mais décente. » Et, en fait, à ce moment-là, en 1791, le projet d'un mouvement insurrectionnel contre la puissance de Berne n'existait encore qu'à l'état très lointain et dans de très rares esprits. Sans doute, on espérait des adoucissements à la condition vile où le Pays de Vaud était réduit, on jugeait que le succès de la Révolution de France aurait une influence sur le cours des choses en deçà du Jura, on s'était lié d'amitié avec les clubs révolutionnaires de Pontarlier, on cherchait à grouper les hommes résolus à travailler en commun à une émancipation, on rêvait d'une représentation nationale vaudoise, d'une résurrection de ces Etats de Vaud qui avaient existé sous le régime de Savoie, on souhaitait ardemment une égalité des droits politiques et civils entre Bernois gouvernants et Vaudois sujets, mais on comptait encore obtenir toutes ces améliorations et toutes ces réformes de Berne même, sans rupture violente, tout comme en France, avant la fuite du roi, on considérait le trône comme le plus ferme appui des libertés publiques. Berne agissait dans la peur, perdant le sang-froid, lorsqu'au lieu d'interroger les patriotes sur leurs griefs et de chercher à les apaiser par des concessions opportunes et dont la moindre eût été accueillie avec joie, elle trai-

tait en criminels d'Etat et en traîtres à la patrie des hommes honorables, pacifiques, bien intentionnés et qui n'eussent pas demandé mieux que d'obtenir par des moyens légaux et sans violence ce que leur cœur désirait et ce que leur raison leur disait être leur droit : la liberté et l'égalité. Berne avait préféré recourir à une répression violente et user de moyens exceptionnels qu'aucune loi non plus que les circonstances n'excusaient. Il ne faut donc pas s'étonner si, quelques années plus tard, devant un gouvernement qui sortait de la légalité, les victimes de l'arbitraire se sont à leur tour arrogé le droit de résister à la violence par la violence.

Colonel de volontaires.

Amédée de la Harpe a trente-sept ans quand il quitte le Pays de Vaud pour la France. Le voilà séparé de sa femme et de ses enfants, menacé dans sa personne et dans ses biens, seul, sans appui, dans la lamentable situation d'un fugitif qui a tout à craindre. Il est dans la force de l'âge. Que faire ? Il est soldat. La carrière des armes a toujours été sa prédilection. La France libérale est menacée par la coalition. Lui-même est victime de son amour pour la liberté. Il n'y a pas à hésiter : combattre pour elle sous le drapeau tricolore, c'est servir encore son pays esclave. Il suit le mouvement de son cœur et part pour Paris. Il veut offrir son épée de capitaine à la France qui demande des bras. Il a dix-huit ans de service et a commandé pendant dix ans une compagnie de grenadiers dans son pays. Aux termes des décrets de l'Assemblée nationale, il peut postuler un brevet d'officier.

Un officier général, M. Lévêque-Fauchet, s'intéresse à lui. Laharpe lui remet un mémoire sur sa vie passée et ses brevets, pour être soumis au ministre de la guerre, du Portail. Et il attend sa nomination. Elle tarde à venir. Pendant que désœuvré, impatient d'agir, d'entrer dans sa nouvelle vie, presque sans ressources, il bat le pavé de Paris, il se met en relation avec des députés et des hommes politiques et leur fait part de son infortune et de ses espérances. On lui conseille d'entrer dans les corps de volontaires qui se forment pour couvrir la frontière. Il accepte. Avec l'argent qui lui reste, il paye le

« don gratuit » et deux ans de contribution foncière. Il est naturalisé Français et, le 31 octobre 1791, il est nommé lieutenant-colonel au quatrième bataillon de volontaires nationaux de Seine-et-Oise.

Le bataillon est envoyé à Roye. La Harpe se fait recevoir membre de la « Société des amis de la Constitution ». Le 8 décembre, il y fait son premier discours. Il dit à ses « frères et amis » sa joie et sa reconnaissance et leur raconte sa vie. « Je ne suis pas né Français, quoique mes ancêtres fussent originaires de France, dit-il. Le beau pays que baigne le lac de Genève a été mon berceau. Le Pays de Vaud fait partie du canton de Berne. Je suis donc né sujet des Bernois. Ma famille y jouit de ce qu'on appelait sous l'ancien régime un rang distingué. Que cet aveu ne vous effraye pas. Par ma conduite et par mes sentiments, j'ai bien effacé cette tache de naissance. La fortune m'avait doté d'un patrimoine qui me fournissait plus que l'aisance. J'aurais dû être heureux; j'avais en apparence tout ce qu'il fallait pour cela, mais j'avais dans le cœur le germe, le principe de la liberté; il me manquait quelque chose, je ne pouvais développer mes idées, votre sublime Révolution l'a fait, elle m'a électrisé, elle m'a fait connaître que j'étais né pour être homme, c'est-à-dire libre... »

Puis il raconte, sans aigreur, ses premiers démêlés avec Berne pour avoir voulu « adoucir le sort des honnêtes cultivateurs qui m'entouraient, écrasés sous les droitures féodales ». Il raconte gaîment le banquet de Rolle, où il fit circuler la fameuse coupe des douze bouteilles, « faite exprès pour des Suisses ». Il dit pourquoi il a dû quitter sa maison et fuir le gouvernement de son pays, et expose son arrivée à Paris et les démarches qu'il a faites pour entrer dans l'armée : « Je suis enfin devenu Français, dit-il. Le jour où j'ai prêté le serment a été le plus beau de ma vie; il a passé l'éponge sur tous mes malheurs. Je ne regrette plus ma fortune, dont la plus grande partie est probablement perdue. Je ne regrette plus une patrie où il faut ramper. Mon cœur s'est dilaté. Mon âme jouit. Je suis libre. J'ai légalement les armes en mains pour soutenir cette liberté, pour repousser les ennemis d'une constitution que j'ai juré de défendre, sous laquelle je veux vivre, pour laquelle je mourrai, plutôt que d'y laisser porter la moindre atteinte. »

Puis il dit à ses auditeurs que déjà plusieurs familles du

Pays de Vaud ont apporté leur fortune dans le Midi de la France; que, « dans une seule petite ville », il connaît « vingt-sept familles qui se disposent à venir vivre sous le beau ciel de France au premier jour de calme »; que « les moins aisées de ces familles possèdent cinquante mille écus »; qu'il en est ainsi dans tous les pays dont la France est entourée: « Je porte comme un fait certain qu'une fois le calme rétabli, dans l'espace de six ans, la France gagnera plus qu'elle n'a perdu par la révocation de l'Édit de Nantes, sous le despote Louis XIV. Tout homme qui a du caractère sera jaloux de vivre dans le plus beau pays de l'Europe et sous le règne de la justice et de la loi. »

Il est inutile d'insister sur ces prophéties que l'atroce politique de la Convention allait bientôt démentir. Retenons seulement l'enthousiasme juvénile avec lequel le nouveau lieutenant-colonel des volontaires de Seine-et-Oise prend possession de son commandement. Tel il débute, tel on le retrouvera toujours pendant sa glorieuse et trop courte carrière: généreux, vaillant, prêt à tous les sacrifices pour la cause sainte.

Pour exercer une action sur sa troupe, un officier de volontaires était tenu à cette époque de donner, par sa conduite et son attitude politique, des gages non équivoques de son attachement aux principes républicains. Il ne suffisait pas d'être un bon soldat, il fallait encore être bon « patriote », et autant que possible membre ou, mieux encore, président de quelque club, y faire des discours et des motions, présider aux fêtes civiques et aux réjouissances populaires. La Harpe n'y manque pas. Il n'y avait pas là de quoi prendre au dépourvu un ancien officier de milices suisses. Reçu en décembre membre de la Société des Amis de la Constitution, le club avancé de Roye, il y conquiert bientôt ses grades. Le 2 février 1792, il en est le président. Il prononce ce jour-là un grand discours pour célébrer un double événement: l'installation des séances du club dans l'église des ci-devant Minimes et l'inauguration d'un buste de Mirabeau. La Harpe, en cette circonstance solennelle, gagne tous les cœurs par ses franches allures révolutionnaires.

Du haut de la nouvelle tribune, il proclame que « cette chaire destinée dès son origine à être le lieu d'où la vérité devait être répandue et le peuple instruit » ne sera pas détournée de son emploi pour avoir passé des mains « de l'armée de paresseux en capuchons qui a tenu garnison dans cette mai-

son » à celles de la nation. « Ce sera dorénavant, dit-il, une tribune, mais de cette tribune la vérité sortira, le peuple sera instruit, les lois et les décrets de nos augustes représentants y seront expliqués aux bons et honnêtes citoyens qui nous feront le plaisir d'assister à nos séances. » On y enseignera la constitution « dans toute sa pureté », et cette sublime devise (dont la Convention devait si féroce-ment abuser) « la liberté ou la mort. » Dans la bouche de La Harpe, cela signifie qu'il n'y a qu'une manière de servir sa patrie, « c'est de périr pour elle, si elle a besoin de notre vie pour sa défense. » Au surplus, Robespierre n'a pas encore proclamé le culte de la Raison comme le seul digne d'un vrai républicain. Il est encore permis de prononcer le nom de Dieu, et La Harpe s'y hasarde. « Rappelons-nous toujours, dit-il, que cette salle a été pendant longtemps la maison du Seigneur, du père commun de tous les Français, et ne la profanons pas par des mouvements qui puissent lui déplaire ; que le patriotisme seul nous anime ; l'encens qu'il nous verra brûler pour la patrie lui sera d'autant plus agréable qu'il sera plus pur. »

Puis on passe au couronnement du buste de Mirabeau, « le fondateur de la liberté ». La Harpe s'adresse à ses soldats. « Pour vous, braves gardes nationales et volontaires, dit-il, voyez dans cette image votre père, celui qui, brûlant du feu sacré du patriotisme, a eu l'idée de donner dans un instant deux millions de citoyens à la France, et par conséquent deux millions de défenseurs à la Constitution... Le Dieu tutélaire de la France qui avait créé cet homme pour le salut de la nation et le juste abaissement de cette horde privilégiée qui, trop longtemps, a fait gémir vos ancêtres, le même Dieu tutélaire sera le vôtre, vous soutiendra, vous protégera, et voudra finir son ouvrage. » Lui-même donnera l'exemple du sacrifice à la patrie et à la constitution. « Comme garde national volontaire, s'écrie le colonel, je fais hommage de mon épée aux mânes des héros de la liberté et je jure ici publiquement et sur mon honneur que je serai toujours prêt à la tirer pour la défense de son ouvrage, que je ne la lâcherai que percé de coups, et que mon dernier soupir sera un sourire si j'ai le bonheur de me voir entouré de monceaux de cadavres de nos ennemis. »

Il n'avait pas fallu à La Harpe beaucoup de temps pour se mettre dans le ton et acquérir le vocabulaire républicain. La fin de sa harangue va « au sexe aimable, sans lequel il ne

peut exister aucun bonheur réel pour nous, et que souvent, mal à propos, on qualifie de sexe faible. » Aux jeunes citoyennes qui assistent à la solennité, le colonel dit son émotion de les voir donner « une preuve publique de leur patriotisme. » — « La nature, leur dit-il, s'oppose à ce que vous portiez les armes pour la défense de votre patrie, mais elle vous a imposé une obligation non moins chère et moins essentielle, c'est celle d'augmenter le nombre de ses défenseurs, de les élever, de faire germer dans leurs cœurs les vertus qui font le héros... Je vous exhorte, mesdemoiselles, à bien vous pénétrer de cette vérité, et pour vous mettre à même, lorsque la Providence vous appellera à remplir cette tâche douce et pénible, je vous invite à honorer souvent nos séances de votre présence; votre patriotisme ne pourra qu'y gagner et vous pourrez y puiser des maximes qui nous donneront l'espoir de voir renaître des Mirabeau. » On ne pouvait pas être plus engageant que le chef des volontaires de Seine-et-Oise.

Trois mois plus tard, le 27 avril 1792, le colonel est avec son bataillon à Vitry-le-Français. La guerre vient d'être déclarée. La Harpe profite de la lecture du décret de l'Assemblée sur l'ouverture des hostilités pour encourager ses hommes à la vaillance. « Rappelez-vous, leur dit-il, dans le milieu des combats, que vous êtes Français, mais Français libres, et cette persuasion fera de chaque soldat un héros. Les troupes françaises ont fait des merveilles quand elles ne se battaient que pour le caprice d'un seul homme; que ne feront-elles pas actuellement qu'elles se battront pour la liberté? » Puis, cette doctrine qui fonde la discipline des armées républicaines sur une confiance réciproque et jalouse du chef dans ses soldats et des soldats dans leur chef: « Ayez de la confiance dans vos officiers tout en les surveillant. Prenez les mêmes précautions que vos commandants. Si jamais vous nous voyez trahir l'honneur français par une lâcheté, que nous périssions au milieu de vos baïonnettes, tout comme nous jurons de brûler la cervelle au premier de vous qui manquerait à son devoir et à la patrie... La devise de notre drapeau est: la liberté ou la mort. »

Les volontaires de Seine-et-Oise sont incorporés dans l'armée du Centre. Le général Luckner les envoie occuper le château de Rodemak, au nord de Thionville, à l'extrême frontière du Luxembourg. A ce poste d'honneur, ils vont recevoir

les premiers coups de l'armée de la coalition qui avance. Thionville, la place la plus voisine, ne peut pas les secourir s'ils sont attaqués. Ils sont donc certains de succomber, mais La Harpe entend que ce soit avec honneur et en montrant à la France comment doit se comporter une troupe de première ligne qui combat en avant-garde de la liberté. Il réunit son corps d'officiers et leur fait promettre, par un acte écrit, que lui-même signera comme eux, de ne jamais livrer la place, mais de s'ensevelir plutôt avec leurs ennemis sous les ruines du château. Tous signent.

Le document est mal rédigé, assurément, au point de vue de la langue ; il est d'une orthographe fort mauvaise, mais il s'agit bien ici de grammaire. Il est au premier chef honorable et montre l'enthousiasme épique que La Harpe savait inspirer à ses soldats :

Du 11 juillet 1792.

VOLONTAIRES NATIONAUX, 4^e BATAILLON DE SEINE-ET-OISE.

GARNIZON DE RODENMACK.

De La Harpe Lieutenant Colonel Et Commandant militaire dans le château du Bourg de Rodenmack, examinant l'état actuel, politique et militaire, où la Patrie et la Constitution se trouve, a jugé urgent d'assembler tout le corps d'officiers à ses ordres, sous la forme de Conseil de guerre pour leur soumettre les propositions suivantes¹ :

Cette place, non seulement est première ligne, mais absolument frontrière en face de l'ennemie, est comme isolé, et abandonnée, en cas d'attaque, Thionville, la place la plus prest, n'a pas assez de troupe, pour en détacher, pour veni à notre secours, Les Citoyens ont trop peu d'énergie pour que l'on puisse compter sur eux nous sommes donc réduit à nos propres forces, plus de la moitié du Bataillon étant à Sierk, et détaché, nous sommes réduits à 200 hommes, nombre trop faible, pour pouvoir faire résistance longue et couronné de succès. En cas d'attaque, nous sommes exposée à fuire comme des laches ou à être faits prisonniers.

Mais des volontaires, de libre défenseurs de la Constitution sont-ils faits pour fuir, ou se laisser prendre prisonnier. Non, cela ne ne peut être. Leur devise est la liberté ou la mort et ils doivent la remplir. Ils l'ont jurest.

En conséquence, MM. le Commandant propose : 1^o de faire résistance, d'employer toutes les moyens possibles de retarder tous les projets de l'ennemie et de leur nuire. 2^o Lorsque la resistance nous deviendra impossible, de faire sauter une partie du Chateau et de passer au travers de l'Ennemie la Bayonnette et le sabre à la main pour nous retirer vers Thionville. 3^o Si toute retraite nous est impossible, il reste une ressource a de braves gens qui ne doivent être

¹ La pièce n'est pas de l'écriture de La Harpe ; il avait plus d'orthographe que cela. Il est probable qu'il l'a dictée, séance tenante, à un subalterne et qu'elle a été signée sans autre correction.

pris vivants dans aucun cas, c'est de laisser entrer dans la place le plus d'ennemie qu'il en voudra entrer et ensuite faire sauter le tout à la fois.

Notre mort sera glorieuse puis qu'elle sera utile à la patrie, que le fort ne pourra plus servir à l'ennemie et notre mort sera vengée, puis que nous enseveliront sous nos ruines grand nombre d'ennemie.

Si ce partie est adopté, comme le Commandant l'espère, il s'offre luy même a perire le premier en mettant le feu aux poudres.

Le corps d'officiers soussigné après avoir examinée les 3 objets sur les moyens de defense proposes si dessus les a adopté unanimement preferant tous perdre plutôt que de se rendre. Le commandant M. Matisse, ancien officier d'artillerie et garde-magazin, M. Housset sous-lieutenant sont chargé pour choisir l'emplacement pour placer les poudres de maniere à faire sauter le fort avec le plus de succès étant autorisée à placer toutes les poudres et faire le nécessaire pour remplir l'objet.

MATYS adjudant.	FUERES lieutenant.	PECORNE ss Lt.
HAUTEFEUILLE	DUVIVIEL Lieutenant.	HOUCET sous Lt.
	BLANCARD sous lieutenant.	
DUMIE ss lieut.	REMET capitaine.	BEVILLIOT capt.
DE LA HARPE Lt Colonel ¹ .	MATHIS	CANNUT capitaine.
	BESSON soulieutenant.	

Trois jours après, le 14 juillet, la fédération de Rodemak célèbre l'anniversaire de la prise de la Bastille. La Harpe ne veut pas manquer cette occasion de remonter le moral de ces braves gens, peu énergiques. Il y va d'un long discours, mais il ne leur dit rien du procès-verbal signé par les volontaires. Il leur expose que la Révolution doit profiter surtout à deux classes de citoyens : aux laboureurs et aux soldats, « les deux classes les plus essentielles de la nation ». Qu'était l'agriculteur sous l'ancien régime ? « Un homme écrasé d'impôts et de tailles et obligé de ramper à côté du faste insultant des grands. » Qu'était le soldat ? Un homme « vexé sous les punitions arbitraires de cette noblesse, qui seule avait le droit de commander ». Dans la République, l'agriculteur est « libre comme l'air qu'il respire et l'égal de tous ». Quant au soldat, il a « une paye plus forte et des lois qui le protègent et que le supérieur ne peut pas plus enfreindre que lui » ; il sert,

¹ On a déchiffré les signatures au mieux, mais on ne garantit pas l'exacte reproduction des noms propres.

« non plus un despote ou sa maîtresse, mais la patrie, la nation et ses foyers » ; il « peut parvenir à tout avec de la conduite, de l'honneur et de la bravoure, à tous les grades et au commandement même des armées ». La Harpe poursuit son discours en signalant aux patriotes de Rodenmak les agissements des prêtres, qui ont refusé le serment à la Loi et qui fanatisent les femmes et les enfants contre la République, puis il termine en invitant ses auditeurs à renouveler, suivant le rite, le serment de fidélité à la Constitution.

Cependant, le général Luckner constate que le fort de Rodenmak est intenable et ordonne qu'il soit évacué. Déjà l'ennemi occupe toutes les positions environnantes. Hardiment, La Harpe exécute l'ordre de son chef et est assez heureux pour ramener à Thionville toute l'artillerie du fort et les munitions. Luckner honore ce fait d'armes. Au camp de Richmond, devant toute l'armée, il appelle le colonel des volontaires de Seine-et-Oise, « le brave La Harpe », et, peu de jours après, il l'envoie, avec sa vaillante troupe et le 6^e bataillon des volontaires de la Haute-Saône, occuper la forteresse de Bitché.

La Harpe resta à ce poste exposé jusqu'au mois de janvier 1793. Le 20 de ce mois, il prend le commandement du 35^e régiment d'infanterie. « Il prit part, dit la *Décade philosophique*¹, aux attaques dirigées contre Trèves par Beurnonville et eut ses habits criblés de balles au pied des retranchements. La mauvaise saison ayant fait renoncer à cette entreprise, et les victoires remportées par Dumouriez, Kellermann et Custine ayant éloigné des frontières le théâtre de la guerre, il obtint d'être employé d'une manière plus active. ». Il passe en effet à l'armée des Alpes, comme commandant de la place de Briançon.

La Harpe s'était acquis une vraie popularité dans toute la région qu'il avait occupée et parcourue avec sa troupe. Sa ferme attitude au château de Rodenmak avait été connue et appréciée. Le 3 août 1792, les membres de la Société des amis de la Constitution de Bourbonne lui envoient une adresse pompeuse : « Cet engagement de s'ensevelir sous les débris de Rodenmak plutôt que de tomber entre les mains des tyrans, disent-ils, nous a fait verser des larmes d'attendrisse-

¹ *Décade philosophique, littéraire et politique*, n° 78. Nous n'avons trouvé dans les papiers de La Harpe aucune mention de cette campagne.

ment pour les vertus qui vous ont fait n'estimer la vie que pour l'exposer aux plus grands périls. Non, les trois cents Spartiates qui combattirent et arrêtrèrent les Perses aux Thermopyles n'acquirent pas plus de gloire. »

Il s'était fait chérir de sa troupe. Quand il quitte Bitche, en février 1793, le conseil d'administration du bataillon, composé d'officiers, de sous-officiers et de soldats, lui délivre un « certificat » touchant : « Pour que le citoyen Amédée Laharpe parvienne, en raison de son patriotisme, de ses talents et de ses connaissances, nous voyons avec plaisir qu'on lui donne un avancement qu'il mérite, mais d'un autre côté notre âme reste anéantie et sans mouvement lorsque nous sentons que nous perdons tout à la fois un supérieur, un bon ami et un homme de mérite et de talent. Nous lui demandons pour grâce qu'il donne quelquefois des nouvelles au bataillon, et notre cœur saignera de joie toutes les fois que nous entendrons prononcer son nom. » Le conseil d'administration des volontaires de la Haute-Saône, lui aussi, atteste que depuis le mois d'août que le bataillon est à Bitche, « il s'est passé peu de jours qui ne nous aient pas rendu témoins de quelque discours ou de quelque acte de civisme de la part du citoyen La Harpe; qu'il a manifesté constamment le patriotisme le plus pur et la haine la plus décidée contre les ennemis publics ou secrets de la liberté, de l'égalité et de la République; que dans les deux postes qu'il occupait, il a donné des preuves d'une expérience et d'une prudence consommées et qu'à la fermeté nécessaire pour faire respecter la loi, il a toujours joint l'humanité et la douceur par lesquelles on la fait aimer; que par ses vertus morales et ses connaissances militaires, il s'est attiré l'estime générale dans cette ville; qu'il en emporte les regrets universels; qu'il n'y a que le désir bien sincère de voir prospérer un frère d'armes aussi recommandable et de le voir entrer dans une carrière proportionnée à l'étendue de son mérite, de son zèle et de ses sacrifices pour la cause de la liberté, qui puisse adoucir la peine que nous cause son éloignement. »

Les autorités civiles joignent l'expression de leurs regrets aux témoignages donnés par les soldats à leur chef. Le 15 février 1793, les « administrateurs du conseil général du district de Bitche », décident, en séance publique, d'exprimer au colonel La Harpe leurs regrets de le perdre. « La ville de Bitche, dit le délibéré, n'est pas la seule, mais toutes celles voisines et

le district en général, qui perdent dans la personne du dit citoyen Laharpe un protecteur de la sûreté et des propriétés des citoyens, un deffenseur invincible contre leurs ennemis tant du dedans que du dehors, par l'ordre et la discipline qu'il a fait observer dans les corps qu'il commandait, par sa bonne harmonie avec les autorités constituées administratives, son civisme pur et inébranlable pour la gloire et la prospérité de la République. »

Enfin, la « Société des amis de la République » délivre au colonel une sorte de passeport qui doit lui servir de lettre d'introduction et de recommandation auprès de tous « les frères et amis républicains. » — « Pendant son séjour à Bitche, déclare le citoyen Berdot, président de la société, le citoyen La Harpe a donné à cette cité des preuves continuelles de son civisme et de son ardeur à combattre les ennemis de la France ; dans notre société, il a tenu sans cesse le langage d'un bon patriote et d'un zélé républicain ; il emporte les regrets du district de Bitche et notre Société s'empresse de lui donner ce dernier témoignage de son estime pour ses vertus civiques et ses talents militaires. »

(A suivre.)

Colonel SECRETAN.
